

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE DE SAINT GEORGES DE POINTINDOUX**

SEANCE du 16 avril 2026

**Date de convocation :** L'an deux mil vingt-six  
**13/04/2026** Le treize avril à vingt heures trente minutes  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en  
séance publique sous la présidence de

**Date d'affichage :** Jean-François PEROCHEAU, Maire  
**13/04/2026**

**En exercice : 19**  
**Présents : 18**  
**Absents : 01**  
**Votants : 18**

**Etaient présents :** Jean-François PEROCHEAU, Maire

**Mmes, MM** CLERC Cécilia, MÉCHINEAU Jean-Luc, De PARSEVAL Anne,  
MONNERON Yann, BIRON Olivier, FOLLIOU Florine,  
GUYOT Jean-René, FERRÉ Clémentine, MALRIEU Jérôme, LE GOYET  
Géraldine, NÉAU Pierre, BARRETEAU Gladys, PROUTEAU Romain, BUTTNER  
Jason, CHOISNET Frédérique, DEGRELLE Guillaume, BOISRAMÉ Magalie.  
**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Pouvoirs : 01**

Absents excusés : MME ROBIN Myriam.  
Absent : --

**Madame Myriam ROBIN a donné pouvoir à Monsieur Yann MONNERON**  
MME Cécilia CLERC a été élue secrétaire de séance.

**✓ APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES DES BUDGETS  
PRINCIPAL ET ANNEXE 2025**

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, M. le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Jean-René GUYOT, doyen du Conseil.

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le compte financier unique a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le budget général et les budgets annexes des lotissements de l'exercice 2025 pour lesquels les comptes financiers uniques vous sont soumis par M. la doyenne de l'assemblée Cécilia CLERC se sont exécutés du 01/01/2025 au 31/12/2025 pour les opérations de la section d'investissement et de la section de fonctionnement.

De ces documents comptables se dégagent les résultats suivants :

**Pour le Budget Principal**

	Investissement	Fonctionnement
Recettes		
Recettes réalisées 2025 (a)	1 264 991,95	1 381 032,32
Dépenses		
Dépenses réalisées 2025 (b)	1 300 077,23	986 121,79
Solde des réalisations 2025 (a-b)=(c)	- 35 085,28	394 910,53
Résultats antérieurs reportés (d)		
Excédent reporté 2024	-----	119 728,34
Déficit reporté 2024	- 311 778,31	-----
Solde ou Excédent de clôture 2025 (c+d)=(e)	- 346 863,59	514 638,87

Restes à réaliser 2025			
En recette		0,00	-----
En dépense		329 088,00	-----
Solde des RAR (f)		- 329 088,00	-----
Résultat cumulé	(e+f)=(g)	- 675 951,59	514 638,87

La section d'investissement présente un résultat de clôture  
**Déficit - 675 951,59 €**

**ETATS DES RESTES A REALISER**  
au 31 décembre 2025

<b>Budget Général : INVESTISSEMENT</b>
--

Dépenses

Chapitre	Intitulé	TTC montant en €
203	Frais d'études	1 519,00
204181	Subvention org. Public divers	10 026,00
212	Agencement et aménagement terrains	40 000,00
2131	Construction bâtiments publics	220 543,00 €
2135	Installation générales, aménagement constructions	15 000,00 €
2152	installations de voirie	10 000,00 €
2156	Matériel et outillage incendie	2 000,00 €
2184	mobilier	30 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>329 088,00</b>

Recettes

Article	Intitulé	TTC montant en €
xxxxx	xxxxxxxxx	0,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>

Solde des RAR - 329 088,00 €

Déficit cumulé - 675 951,59 €

La section fonctionnement présente un résultat de clôture

**Excédent + 514 638,87 €**

Déficit global du budget 514 638,87 – 675 951,59 = - 161 312,72 €

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2025

**Pour le Budget Annexe Le Plessage 2025**

	Investissement	Fonctionnement
<b>Recettes</b>		
Recettes réalisées 2025 (a)	69 038,10	0,00
<b>Dépenses</b>		
Dépenses réalisées 2025 (b)	0,00	193 394,10
Solde des réalisations 2025 (a-b)=(c)	69 038,10	- 193 394,10
Résultats antérieurs reportés (d)		
Excédent reporté 2024	0,00	289 261,52
Déficit reporté 2024	- 69 038,10	0,00



Solde ou résultat de clôture 2025	(c+d)=(e)	0,00	95 867,42
Restes à réaliser 2025			
	En recette	0,00	-----
	En dépense	0,00	-----
	Solde des RAR (f)	- 0,00	-----
Résultat cumulé	(e+f)=(g)	0,00	95 867,42

La section d'investissement présente un résultat de clôture

**A zéro 0,00 €**

La section fonctionnement présente un résultat de clôture

**Excédent + 95 867,42 €**

Excédent global du budget 289 261,52 – 69 038,10 = 220 223,42 €

**Pour le Budget Annexe Le Petit Pointindoux 2025**

		Investissement	Fonctionnement
Recettes			
Recettes réalisées 2025	(a)	0,00	0,72
Dépenses			
Dépenses réalisées 2025	(b)	0,00	0,00
Solde des réalisations 2025	(a-b)=(c)	- 0,00	0,72
Résultats antérieurs reportés	(d)		
	Excédent reporté 2024	0,00	34 931,05
	Déficit reporté 2024	-----	0,00
Solde ou résultat de clôture 2025	(c+d)=(e)	- 0,00	34 931,77
Restes à réaliser 2025			
	En recette	0,00	-----
	En dépense	0,00	-----
	Solde des RAR (f)	- 0,00	-----
Résultat cumulé	(e+f)=(g)	- 0,00	34 931,77

La section d'investissement présente un résultat de clôture

**A zéro - 0,00 €**

La section fonctionnement présente un résultat de clôture

**Excédent + 34 931,77 €**



## Pour le Budget Annexe Les Poirières 2025

	Investissement	Fonctionnement
Recettes		
Recettes réalisées 2025 (a)	79 733,60	104 603,01
Dépenses		
Dépenses réalisées 2025 (b)	56 896,78	214 098,20
Solde des réalisations 2024 (a-b)=(c)	22 836,82	- 109 495,19
Résultats antérieurs reportés (d)		
Excédent reporté 2024	0,00	799 890,88
Déficit reporté 2024	- 79 733,60	0,00
Solde ou résultat de clôture 2025 (c+d)=(e)	- 56 896,78	690 395,69
Restes à réaliser 2025		
En recette	0,00	-----
En dépense	0,00	-----
Solde des RAR (f)	- 0,00	-----
Résultat cumulé (e+f)=(g)	- 56 896,78	690 395,69

La section d'investissement présente un résultat de clôture

**Déficit - 56 896,78 €**

La section fonctionnement présente un résultat de clôture

**Excédent + 690 395,69 €**

Excédent global du budget 690 395,69 – 56 896,78 = 633 498,91 €

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. le maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique du maire de l'exercice 2025 :

1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.



Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de MME Cécilia CLERC, doyenne du Conseil  
:

**APPROUVE à l'unanimité** les CFU des budgets principal et annexes pour l'année  
2025

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-François PEROCHEAU

Le Secrétaire de séance,  
Cécilia CLERC



A handwritten signature in dark ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.



Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le



ID : 085-218502185-20260416-DELCM16042026C-DE



Publié le : 21/05/2026 14:11 (Europe/Paris)

Collectivité : Saint-Georges-de-Pointindoux

[https://www.saintgeorgesdepointindoux.fr/documents\\_administratifs/63297](https://www.saintgeorgesdepointindoux.fr/documents_administratifs/63297)